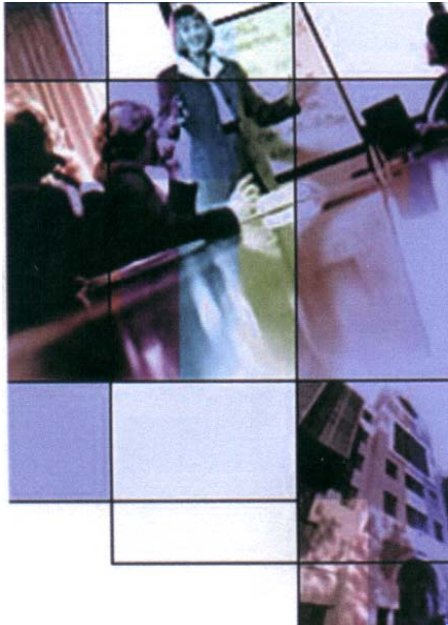


CHAIRE de coopération
Guy-Bernier
ESG UQÀM



L' ANCIENNE ET LA NOUVELLE ÉCONOMIE SOCIALE : DEUX DYNAMIQUES, UN MOUVEMENT ? LE CAS DU QUÉBEC

PAR

Benoît Lévesque
Marie-Claire Malo
Jean-Pierre Girard

No 004-103

La Chaire de coopération Guy-Bernier de l'Université du Québec à Montréal a été fondée en 1987 grâce à une contribution financière de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, contribution qui a été renouvelée en 1992 et 1995 et de la Fondation UQAM.

La mission de la Chaire consiste à susciter et à promouvoir la réflexion et l'échange sur la problématique coopérative dans une société soumise à des modifications diverses et parfois profondes de l'environnement économique, social et démographique. La réflexion porte autant sur les valeurs, les principes, le discours que sur les pratiques coopératives. Les véhicules utilisés par la Chaire de coopération Guy-Bernier pour s'acquitter de sa mission, sont: la recherche, la formation, la diffusion et l'intervention conseil auprès des coopérateurs et coopératrices des divers secteurs.

Au plan de la recherche, les thèmes généraux, jusqu'à présent privilégiés, portent sur -les valeurs coopératives, et le changement social -les rapports organisationnels et la coopération -les aspects particuliers de la croissance des caisses populaires -les coopératives dans les pays en voie de développement. Une attention particulière est portée depuis quelques années au secteur du travail, à celui des services sociosanitaires ainsi qu'au micro-crédit et tout récemment au commerce équitable et à l'évaluation des entreprises n'ayant pas le profit comme objectif.

Au plan de la formation, l'action s'effectue dans deux directions : - au niveau universitaire, par l'élaboration de cours spécifiques sur la coopération et par l'attribution de bourses pour la rédaction de mémoires et de thèses ayant un thème coopératif; tout récemment, la Chaire a formé un partenariat avec la Chaire Seagram sur les organismes à but non lucratif et le département d'organisation et ressources humaines de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM pour démarrer, en septembre 2000, un programme de MBA pour cadres spécialisé en entreprises collectives - au niveau du terrain, en répondant à des demandes du milieu pour l'élaboration de matériel didactique et de programmes de formation spécifique.

Les résultats des travaux de recherche sont diffusés dans des cahiers de recherche qui parfois, sont des publications conjointes avec des partenaires. La Chaire organise aussi des colloques, séminaires et conférences.

L'activité d'intervention-conseil prend des formes variées : conférences, session d'information, démarche d'accompagnement en diagnostic organisationnel, en planification stratégique.

La Chaire entretient des activités au plan international en offrant des services de formation, d'organisation et de supervision de stages, de développement et d'évaluation de projet sur une base ponctuelle et institutionnelle, notamment auprès des pays de l'Afrique francophone. La Chaire a ainsi développé une collaboration privilégiée avec l'Université internationale de langue française au service du développement africain, l'Université Senghor. Des missions d'études et d'échanges sont aussi menées régulièrement dans d'autres pays : en Guinée, au Brésil, au Viêt-Nam, en Haïti et dans divers pays d'Europe surtout en France, Italie, Espagne et Belgique.

Chaire de coopération Guy-Bernier Mauro-F. Malservisi, titulaire Université du Québec à Montréal C. P. 8888, succ. « Centre-Ville » Montréal, Québec, H3C 3P8	Téléphone : 514-987-8566 Télécopieur : 514-987-8564 Adresse électronique : chaire.coop@uqam.ca Site : http://www.chaire-ccgb.uqam.ca/
---	---

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. LE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF AU QUÉBEC	3
2. LE DÉVELOPPEMENT DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE SOCIALE.....	12
CONCLUSION.....	20
BIBLIOGRAPHIE.....	24

INTRODUCTION

Dans la plupart des pays occidentaux, diverses générations d'entreprises d'économie sociale coexistent. L'appellation "nouvelle économie sociale" (NÉS) désigne généralement les associations et les entreprises d'économie sociale qui ont vu le jour principalement au cours des deux dernières décennies alors que l'ancienne économie sociale (AÉS) renvoie aux entreprises et aux associations fondées entre la première moitié du XIX^e siècle et le début des années 1960. Si l'on veut s'interroger sur les passerelles entre l'AÉS et la NÉS, il est important de bien voir que l'AÉS est elle-même constituée de différentes générations (Demoustier, 1996; Vienney, 1994; Lévesque, 1993). Les entreprises d'économie sociale émergent généralement par grappes sous la poussée d'une dynamique socio-économique, dans une situation de grande crise économique. Comme les grandes crises ne sont pas identiques, les diverses générations d'économie sociale ont des personnalités clairement définies, d'autant plus que les acteurs et les promoteurs sont différents d'une génération à l'autre.

Ainsi, l'ancienne économie sociale comprend au moins trois générations d'entreprises et d'associations. Les années 1840-1850, marquées par les passages des régulations à l'ancienne (ex. les corporations pour le travail artisanal) à la régulation concurrentielle, ont vu naître des sociétés de secours mutuels, des comptoirs alimentaires et des coopératives de production, dans la plupart des pays où le capitalisme était le plus avancé. Ces initiatives étaient portées par des ouvriers soucieux de faire face aux aléas que représentent les accidents, les maladies et la mort. Elles venaient également d'artisans refusant d'entrer dans la cohorte grandissante du prolétariat. La grande crise des années 1873-1895 qui touche plus largement le régime d'accumulation alors à dominante extensive, exigera de lourds investissements dans l'agriculture et les ressources naturelles (Boyer, 1986). Les coopératives agricoles et les coopératives d'épargne et de crédit constituent des réponses originales aux besoins des petits producteurs. L'effondrement des années 1929-1932 résulte en grande partie de la crise de la régulation concurrentielle. La solution ne s'imposera qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale alors que l'intervention de l'État conformément à la vision keynésienne régularise la demande à travers non seulement les politiques économiques mais également les politiques sociales. Entre-temps, les coopératives de consommation s'imposeront dans le domaine de l'alimentation et de l'habitation alors qu'une partie de la classe ouvrière accédera au statut de la classe moyenne. En somme, l'ancienne économie sociale regroupe un ensemble d'entreprises et d'associations passablement hétérogènes, si l'on excepte évidemment leur forte institutionnalisation.

À première vue, la nouvelle économie sociale se présente comme un ensemble relativement homogène d'entreprises et d'associations nées pour la plupart dans la foulée des nouveaux mouvements sociaux, à partir des années 1970. À y regarder de plus près, cet ensemble se révèle fortement contrasté. En premier lieu, certaines de ces initiatives répondent à la crise du système de production de masse et au compromis salarial qui le fondait alors que d'autres résultent de la crise de l'État providence ou du providentialisme. Dans le premier cas, les initiatives relèvent souvent du développement local et sont constituées plus souvent d'entreprises que d'associations. Dans le deuxième cas, les expérimentations s'inscrivent dans la logique du développement social et font principalement appel aux organisations à but non lucratif (OBNL). En deuxième lieu, comme les besoins qui existaient au début des années 1970 ne sont plus exactement ceux de la fin des années 1990, il s'ensuit également des réponses contrastées. Ainsi, les coopératives de travail du début des années 1970 répondaient à une demande de travailler autrement alors qu'une grande partie des créations des années 1990 répondent non plus à une crise du travail mais à une crise de l'emploi, d'où la popularité relativement récente des entreprises d'insertion (Defourny, Favreau, Laville, 1998). De même, les services collectifs relevant de l'économie sociale répondaient dans les années 1970 à une volonté d'offrir des services alternatifs à ceux offerts par l'État alors que dans les années 1990 ils répondent souvent à des besoins négligés par l'État dans un contexte de crise des finances publiques.

Dans cet article, nous voudrions illustrer cette problématique à partir du cas québécois qui constitue à bien des égards un cas exemplaire comme le sont entre autres les cas basque et italien. Ce faisant, nous voudrions mettre en lumière l'intérêt réciproque de l'ancienne économie sociale et de la nouvelle à établir des partenariats. En 1990, les nouvelles coopératives et les anciennes semblaient répondre à des logiques et à des projets de société bien différents, soit un projet de nationalisme économique pour les anciennes et un projet de socialisme autogestionnaire pour les nouvelles¹. Moins de dix ans plus tard, les nouvelles coopératives semblent bien être entrées dans le rang de sorte qu'elles sont de plus en plus proches pour ne pas dire semblables aux anciennes. En revanche, plusieurs indices laissent supposer l'apparition d'une nouvelle opposition entre les entreprises coopératives (anciennes et nouvelles) d'une part, et le secteur associatif formé d'OBNL, d'autre part. Ce constat n'invalide pas pour autant la possibilité d'alliances entre le mouvement coopératif et les autres composantes de l'économie sociale, notamment la nouvelle économie sociale. À cette fin, nous présenterons le développement coopératif, dans une première

¹ Dans le cadre d'une session de la Chaire interdisciplinaire de coopération organisée par la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES) de l'Université Catholique de Louvain, Benoît LÉVESQUE (1993) avait présenté le mouvement coopératif québécois sous le titre: "Les coopératives au Québec: deux projets distincts pour une société?"

partie, et le développement récent de la nouvelle économie sociale, dans une seconde. En conclusion, nous nous interrogerons sur les passerelles possibles.

1. LE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF AU QUÉBEC

Jaroslav VANEK a déjà indiqué que le Québec constituait la "terre promise" de la coopération et qu'on y retrouvait même "DES JARDINS de Paradis" (VANEK, 1991: 244-245). Au Québec, les coopératives constituent un des piliers du "modèle québécois de développement": les autres piliers étant les sociétés d'État plus nombreuses que partout ailleurs au Canada et les entreprises capitalistes contrôlées par les francophones souvent avec l'aide des entreprises publiques et collectives. Même si les coopératives représentent un faible pourcentage du PIB, leur importance provient du fait qu'elles sont concentrées dans un nombre restreint d'activités dont l'agriculture et le secteur financier, ce dernier jouant un rôle de levier pour le développement économique. De plus, les nouvelles coopératives se sont imposées pour répondre à des nouveaux besoins sociaux tels ceux de l'habitation. Jusqu'à tout récemment, soit jusqu'à la *Marche des femmes contre la pauvreté, du Pain et des roses*, qui a été lancée le 4 juin 1995 (sur laquelle nous reviendrons dans la seconde partie de ce texte), le terme de l'économie sociale n'était utilisé au Québec que par quelques chercheurs et intervenants (Lévesque et Malo, 1992). Les composantes de l'économie sociale existaient comme des entités tout à fait séparées, avec d'un côté les entreprises coopératives réunies dans un Conseil de la coopération du Québec (CCQ) et de l'autre les groupes communautaires de services parfois regroupés que sur une base sectorielle au plan national (ex. regroupement des garderies) ou sur une base intersectorielle au plan local (ex. corporation de développement communautaire).

Pour évaluer le développement récent des coopératives qui constituent le cœur de l'ancienne économie sociale, deux approches sont possibles: la première à partir des statistiques, la seconde à partir du développement organisationnel et institutionnel. Ces deux approches doivent être prises en considération, sous peine d'arriver à des conclusions passablement différentes. Comme nous le montrerons, l'analyse statistique révèle une croissance relativement faible du mouvement coopératif alors que le développement organisationnel laisse voir un dynamisme et une vitalité qui rappellent l'âge d'or des années 1930-1950. De même, le secteur associatif a connu une croissance exceptionnelle.

- quelques chiffres: une faible croissance ...

Les données de 1986 à 1996 révèlent une très faible progression des différents indicateurs clés caractérisant le développement coopératif, soit le nombre d'entreprises et de membres, le chiffre d'affaires, les emplois. De plus, sur une période de dix ans, ces données témoignent d'une progression non régulière, parfois en dents de scie. La prise en considération des secteurs responsables de la croissance nuance fortement les chiffres avancés. En raison de la spécificité du secteur financier (ex. chiffre d'affaires et actifs), le tableau 1 ne rend compte que des coopératives non financières.

Tableau 1: Les coopératives (non financières) au Québec, 1986-1996

Année	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
N coop	1461	1527	1597	1636	1696	1764	1805	1838	1850	1811	1813
N mbr (milliers)	696	727	767	808	873	943	998	1059	1126	1163	1230
chiff. d'affaire (M\$ CDN)	3803	4052	4203	4418	4395	4392	4681	4756	4836	5025	5491
trop perçus (M\$ CDN)	61	88	68	49	52	34	3	38	62	76	75
actif (M\$ CDN)	1579	1735	1918	2087	2322	2510	2519	2463	2305	2657	2780
avoir total (M\$ CDN)	500	525	555	591	685	680	679	671	723	792	818
N emplois (milliers)	20	22	23	24	25	25	26	23	22	24	25

Sources: Direction des coopératives du MICSTQ, 1991, 1994, 1998.

Le **nombre total de coopératives non financières** est passé de 1461 à 1813 en dix ans mais cette croissance est d'abord celle d'un secteur, celui de l'habitation. Elle résulte également d'une intervention déterminante de l'État dans ce secteur. Le retrait de ce dernier entraîne quasi instantanément l'arrêt de la croissance. De 1986 à 1991, des programmes étatiques favorisent une forte croissance du nombre de coopératives d'habitation alors que le retrait du gouvernement fédéral en 1992, suivi de celui du Québec en 1993, entraîne aussitôt un creux. À la faveur du changement de parti politique au pouvoir en 1995, l'État québécois s'est de nouveau engagé dans le support au développement de ce secteur de sorte que le nombre de créations a quadruplé entre 1994 et 1996. Nonobstant cette relance, considérant les nouvelles modalités de financement et l'absence d'implication de l'État fédéral, il serait étonnant que le rythme des créations dans ce

secteur atteint des sommets comme en 1991. Par ailleurs, la création de coopératives de travailleurs est restée relativement constante depuis 1990: la faible croissance entre 1992 à 1994 est compensée à partir de 1996 par la création de coopératives de travailleurs actionnaires au rythme d'une vingtaine par année (Direction des coopératives, MICSTQ, 1998). Les mesures résultant du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 devraient entraîner une augmentation marquée du nombre de coopératives oeuvrant dans le domaine des services aux personnes, principalement en matière de maintien à domicile et de soutien aux ménages actifs. Ces nouvelles coopératives peuvent regrouper les consommateurs ou les travailleurs ou encore les deux dans le cadre des nouvelles coopératives de solidarité.

Le nombre de **membres** des coopératives a pratiquement doublé au cours de la période 1986-1996. Les coopératives en milieu scolaire (ventes de livres, de matériel scolaire, d'ordinateurs, etc.,) sont largement responsables de cette croissance. À titre d'exemple, en 1996, les coopératives en milieu scolaire ont été responsables de 84 % de la croissance totale du nombre de membres des coopératives des divers secteurs. Comme les étudiants peuvent conserver leur carte de membres après avoir quitté le collège ou l'université, il s'en suit que ces coopératives comptent dans leurs rangs un nombre important de membres inactifs, ce qui gonfle les données (Direction, 1998).

Sur la période étudiée, **le nombre d'emplois** a peu varié, passant de 20 000 en 1986 à 25 000 en 1996, avec une chute notable en 1993-1994. Ces emplois sont concentrés dans quelques secteurs. Quatre coopératives (trois coopératives agro-alimentaires et une coopérative forestière) offrent 39 % des emplois du secteur coopératif, à l'exception évidemment du secteur financier. En contrepartie, 68 % des coopératives n'ont aucun employé. Ces coopératives non créatrices d'emplois se retrouvent en grande partie dans le secteur de l'habitation en raison du modèle organisationnel privilégié². Par ailleurs, les secteurs dans lesquels se concentrent les emplois sont davantage exposés au jeu du libre-échange et à la mondialisation. Ces coopératives n'ont pas échappé au mouvement important de rationalisation des effectifs, en particulier la coopérative Fédérée de Québec, une coopérative agricole. Si l'on excepte le secteur forestier (sylviculture, sciage du bois) et quelques cas tels le transport ambulancier et la restauration, les coopératives de travailleurs au Québec n'ont pas un poids significatif en terme de création d'emplois.

² Dans d'autres provinces canadiennes, certaines coopératives comptent plus de 400 unités d'habitation de sorte qu'elles peuvent engager des employés. Au Québec, les coopératives d'habitation comptent en moyenne de 10 à 15 unités de sorte que leurs revenus ne leur permettent pas d'avoir des salariés; elles doivent donc s'en remettre au travail bénévole des sociétaires pour assurer leur fonctionnement.

À nouveau, ce sont les coopératives des secteurs agro-alimentaire et forestier qui présentent les **chiffres d'affaires** les plus élevés, en l'occurrence la coopérative Fédérée de Québec et Agropur, coopérative agro-alimentaire. Les activités de ces deux coopératives représentent près de 60 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des coopératives. La Fédérée exporte ses produits dans une quinzaine de pays et Agropur transforme annuellement plus d'un milliard de litres de lait tout en exploitant une vingtaine d'usines. Le rendement des coopératives a peu évolué de 1986 à 1996, progressant à peine de 19 % et enregistrant en 1992 un plancher record soit 3M\$ (CDN) de trop-perçus. Le secteur des coopératives d'habitation étant une composante importante de l'actif des coopératives, on observe une corrélation assez étroite entre l'évolution de la valeur de l'actif total et la création de coopératives d'habitation. C'est ainsi que l'on remarque un recul de cette valeur pour les années 1993 et 1994. Enfin, l'actif total (coopératives et sociétaires) n'a pas progressé au même rythme que l'actif. La capitalisation se situe en 1996 à 29 % (38,8 % en excluant le secteur de l'habitation), ce qui reste inférieur au niveau considéré comme une saine capitalisation, soit 50 % (Direction, 1998).

Enfin, le Mouvement Desjardins assure à lui seul la présence coopérative la plus significative pour tous les indicateurs: 5,3 millions de membres, dont 4,8 millions au Québec; 1300 caisses populaires et d'économie, 18 000 dirigeants bénévoles, 32 000 employés; des actifs de plus de 77,6 milliards de dollars (CDN). Le Mouvement Desjardins est aussi la première institution financière québécoise avec 35,8 % du crédit à la consommation, 27 % de l'épargne personnelle et même 24 % du crédit commercial et industriel (Lévesque et Malo, 1995 et 1997). À travers des sociétés de portefeuille (holdings) qu'il contrôle, le Mouvement Desjardins assure des services dans tous les secteurs coopératifs, soit les assurances, les fiducies, les valeurs mobilières. Il investit également dans les entreprises québécoises à capital actions à travers Investissement Desjardins.

En 1995, les dirigeants du Mouvement Desjardins ont décidé d'investir 500 millions de dollars (CDN) dans une réingénierie des processus d'affaires des caisses. Cette opération de modernisation s'accompagne également d'un processus de rationalisation qui devrait entraîner une réduction du nombre de caisses locales même si ces dernières sont confirmées comme porte d'entrée dans le réseau (Lévesque, Bélanger, Mager, 1997). Ce faisant, les caisses d'épargne et de crédit deviennent des coopératives financières. Les activités traditionnelles (dépôt et retrait) seront de plus en plus automatisées de sorte que les postes de caissière disparaîtront au profit de postes de conseiller financier. Par ailleurs, comme le Mouvement a connu une forte croissance au cours des dix dernières années, la part du financement externe atteint maintenant 36,1 % alors

que 44,9 % de l'avoir propre est soumis au marché pour sa rémunération. Par conséquent, un des défis des sociétaires "sera de réussir à faire coexister deux forces en apparence contradictoires: le réseau coopératif et les sociétés de portefeuille" (Élie, 1997: 124). Cette dimension doit être prise en considération pour évaluer l'intérêt du Mouvement à renforcer ou non ses liens avec la nouvelle économie sociale.

- une reconfiguration organisationnelle des secteurs

La configuration du mouvement coopératif québécois a sensiblement changé au cours de la période 1986 à 1996. Dans le secteur agro-alimentaire dominé par des coopératives de type producteurs, on a relevé deux tendances en apparence contradictoires: une forte rationalisation et concentration d'activités et un redéploiement du développement coopératif dans des formes parfois inédites. La première tendance, celle de la rationalisation et de la concentration, a touché les deux principaux protagonistes, la coopérative Fédérée de Québec et Agropur coopérative agro-alimentaire qui ont maintenu, voire renforcé, leur présence sur les marchés domestiques et étrangers par un jeu polymorphe de filialisations, d'acquisitions/intégrations et d'alliances stratégiques. La forte pression de la concurrence s'exprimant entre autres par la présence sur le marché domestique de grandes multinationales tels le groupe français Danone et le groupe l'italien Permalat. Après des années de tensions principalement tributaires de chevauchement d'activités commerciales, Agropur a quitté en 1996 la Fédérée qui regroupait la plupart des coopératives agricoles. Prenant acte de la nouvelle configuration de l'industrie agro-alimentaire, particulièrement sur la question du libre-échange, le puissant mouvement de syndicalisme agricole, l'Union des producteurs agricoles (UPA), a adopté des positions plus conciliantes à l'égard des coopératives. En 1998, la Fédérée a recruté le directeur général de l'UPA comme secrétaire-général.

La deuxième tendance, celle du redéploiement à partir de formes inédites, s'est manifestée au cours des dernières années par la création de nouvelles coopératives dans le domaine agricole. Ainsi, pour répondre à la montée des coûts de la machinerie agricole et surtout des nouveaux équipements, les agriculteurs ont importé d'Europe le concept de coopérative d'utilisateurs de machineries agricoles (CUMA). Cette nouvelle forme de coopérative connaît une popularité croissante. Autre forme nouvelle mais à une moindre échelle, le regroupement des travailleurs en coopératives pour l'exploitation de terres agricoles. Enfin, le développement de nouveaux types d'élevages, notamment du bison et de l'autruche, a incité des producteurs à fonder de nouvelles coopératives de transformation et de mise en marché. Pour le moment, le modèle des

coopératives de nouvelles générations, popularisé dans des États du Nord-Ouest américain et étudié avec attention dans les provinces de l'Ouest du Canada, n'a pratiquement pas d'écho au Québec³.

Dans le domaine des coopératives de consommateurs, la situation varie sensiblement selon les secteurs d'activité. Avec un réseau d'un peu plus de 1 000 coopératives offrant un parc immobilier de 24 000 logements, le secteur de l'habitation, à l'instar du Mouvement des caisses Desjardins, a épousé un modèle organisationnel à trois paliers, soit coopératives locales, fédérations et confédération. On y développe des services en commun. L'expertise de ce réseau a été reconnue par l'État qui a accepté d'y impartir des services de suivis techniques et financiers auprès des coopératives. L'État reste néanmoins présent dans le soutien aux coopératives d'habitation existantes. On évalue à près de 50 millions de dollars canadiens (50M\$ CDN) le total des sommes versées en subventions en 1996 (Direction, 1998). Durant la période couverte, la diminution du support de l'État a encouragé ce réseau à explorer de nouvelles voies de développement mais sans trop s'écarter du modèle dominant depuis le début des années 1970, celui du logement locatif de qualité, à coût abordable s'adressant à des gens à revenus faibles et modérés. En 1996, le Sommet sur l'économie et l'emploi a été le lieu de l'annonce de la création d'un fonds, le Fonds d'habitation communautaire, destiné à financer différentes formes de logements sociaux dont des coopératives. Ce fonds est alimenté principalement par l'État québécois qui s'y est alors engagé pour une période de cinq ans. Le programme qui en résulte sollicite aussi les fonds de développement des fédérations de coopératives d'habitation et les autorités municipales.

La création en 1983 d'une nouvelle fédération de coopératives scolaires (une première fédération dans les années cinquante avait cessé ses activités et une seconde avait fait faillite au début des années soixante-dix) laissait entrevoir un développement spectaculaire de ce réseau. Désormais actives dans la grande majorité des institutions supérieures d'enseignement, les coopératives scolaires emploient plus de 600 personnes et ont un chiffre d'affaires approchant les 100M\$ CDN. Depuis 1992, ce réseau a acquis une compagnie d'assemblage d'ordinateurs qui en peu de temps s'est hissée dans le peloton de tête des fabricants québécois d'ordinateurs. Dans le contexte de restriction budgétaire touchant le monde de l'éducation, quelques coopératives ont intégré des services offerts antérieurement par l'institution. Ainsi, la librairie de l'Université Laval appartient

³ Ce modèle se singularise entre autres par une très forte capitalisation initiale par ses sociétaires, l'établissement de quotas ou de droits de livraison en fonction de cette capitalisation, l'engagement contractuel exclusif du sociétaire à l'égard de sa coopérative sur quelques années et l'existence d'un marché secondaire de vente des parts, et partant, des quotas de livraison (Assoumou N'Dong, direct. Girard, 1998).

maintenant à une coopérative scolaire, universitaire en l'occurrence. À l'École des Hautes Études Commerciales (HÉC) de Montréal, la coopérative dispense la majorité des services auxiliaires (alimentation/traiteur, reproduction, stationnement), en plus des services de librairie et de comptoirs informatique. Ces processus de transfert d'activités ne se font pas sans discussion souvent difficiles avec la partie syndicale et l'institution, l'enjeu étant entre autres les conditions de travail et le lien syndical des employés affectés. De plus, ce réseau est confronté à un double défi dans la sphère des nouvelles technologies: la capacité à composer avec une forte poussée de l'Internet (moins grande pertinence des surfaces de vente de livres au profit de librairies virtuelles) et la modification des modes de transmission du savoir qui ont également une incidence sur les supports didactiques requis.

Le début de la période étudiée (1986-1996) a été peu propice au développement des coopératives funéraires. Le portrait s'est cependant modifié au milieu des années quatre-vingt-dix avec un nombre croissant d'achats de salons funéraires appartenant à des québécois par de grandes entreprises américaines et du Canada anglais. Ces initiatives répondent à un facteur clé de l'évolution de la population: le poids démographique considérable de la génération des *Baby-boomers*, nés durant la période 1945-1960. À la faveur des engagements du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, principalement par l'implication du Mouvement Desjardins, ce secteur peut maintenant compter sur la création d'un fonds destiné à l'acquisition de salons funéraires privés pour les acquérir et les convertir en coopératives. Ce fonds de développement des coopératives funéraires a permis l'achat d'une dizaine de salons. En revanche, le vaste marché de la région de Montréal échappe toujours à ce réseau coopératif.

Répondant aux besoins d'usagers délaissés par les grands réseaux de câblodistribution, des coopératives se sont créées dans ce domaine et se sont regroupées en 1996 au sein d'une fédération. Ces entreprises sont généralement de taille réduite. Par ailleurs, le secteur coopératif de la consommation alimentaire a poursuivi son hémorragie. Après la faillite de la Fédération des magasins *co-op* en 1982, les coopératives restantes ont dû s'affilier à des bannières de grands réseaux marchands; dans certains cas, les coopératives devaient littéralement enlever toute identification coopérative. Mais, en 1996, une fédération de coopératives de consommation alimentaire a été créée. Elle a amorcé des discussions avec un regroupement coopératif des provinces maritimes, pour distribuer à nouveau les produits de marque *co-op* au Québec.

Le secteur de la coopération du travail s'est complexifié au cours des dernières années. Bien que le nombre de coopératives ait augmenté, plusieurs ont également cessé leurs opérations. À

l'exception du secteur forestier qui a son propre regroupement et de quelques percées prometteuses dans le domaine récréo-touristique (ex. des centres de ski), ces coopératives évoluent dans des secteurs trop divers pour penser des regroupements sectoriels. Paradoxalement, le nombre d'intervenants pour ce type de coopérative a augmenté. Outre la Fédération des coopératives de travail, on y trouve entre autres le réseau des Coopératives de développement régional (CDR), les Corporations de développement économique communautaire (CDEC), sans oublier le Groupe pour le maintien et la création d'emploi, un groupe d'appui au démarrage et la conversion d'entreprises en coopérative mis sur pied à la fin des années quatre-vingt par une centrale syndicale, la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Enfin, un nouveau type de coopératives réunissant des travailleurs a été mis sur pied selon un concept qu'on ne retrouve qu'au Québec, la coopérative de travailleurs actionnaires qui réunit tous les travailleurs possédant des actions d'une entreprise capitaliste dans laquelle ils travaillent (Lévesque, 1994). Depuis 1996, ces coopératives de travailleurs actionnaires (CTA) se sont regroupées au sein d'une fédération. Le Sommet sur la coopération du travail organisé par la Fédération des coopératives de travail en septembre 1996 a tenté de jeter les bases d'une collaboration qui n'allait pas de soi, étant donné que la coopérative de travailleurs actionnaires est une formule hybride du point de vue de la coopération⁴. Enfin, il faut savoir que l'émergence des CTA résulte davantage d'initiatives venant de la Direction gouvernementale des coopératives que du mouvement coopératif comme en témoignent les hésitations du Conseil de la coopération du Québec (CCQ) à reconnaître cette nouvelle forme de coopératives.

Les coopératives pourraient également se développer dans un nouveau domaine, celui de la santé qui relevait jusqu'ici presque exclusivement de l'État. Elles se développent graduellement et inégalement dans cinq sous-secteurs de la santé: 1) celui des services aux personnes: maintien à domicile et soutien aux ménages actifs; 2) celui de l'hébergement spécialisé: court terme pour des individus en convalescence et long terme pour les personnes en perte d'autonomie; 3) celui du transport ambulancier; 4) celui de professionnels: infirmières, praticiennes de médecines douces; 5) et celui des cliniques coopératives. L'entrée des coopératives dans certains de ces sous-secteurs suscite de très fortes résistances de la part des syndicats, du mouvement des femmes et de certains groupes communautaires (et donc d'une partie de la nouvelle économie sociale). Ces derniers craignent aussi bien une privatisation supposément déguisée que la réduction des conditions de travail, y compris l'appartenance à des syndicats. Par ailleurs, une partie du mouvement coopératif, notamment le Mouvement Desjardins, est favorable à cette ouverture

⁴ L'entreprise dans laquelle travaillent les membres de la coopérative de travailleurs actionnaires (CTA) est capitaliste puisque la CTA est presque toujours minoritaire (moins de 15% si l'entreprise est de grande taille).

alors que l'État n'exprime sa sympathie qu'avec beaucoup de discrétion. En somme, à moins d'un compromis entre les grands acteurs sociaux impliqués dans ce domaine, le développement à grande échelle des coopératives dans le domaine de la santé au Québec est impensable, au moins dans les sous-secteurs les plus fortement reliés à la santé.

- une dynamique institutionnelle forte

La revitalisation du Conseil de la coopération du Québec (CCQ) qui réunit tous les grands secteurs coopératifs, a été le point de départ d'une relance importante du Mouvement coopératif au Québec. Après avoir traversé une crise d'identité et de légitimité au début des années 1980, le CCQ s'est en quelque sorte refaçonné pour redevenir le lieu de concertation de l'ensemble des composantes du mouvement coopératif québécois et de ses partenaires naturels. En premier lieu, le CCQ a élargi son membership en s'ouvrant aux secteurs en émergence tels des fédérations régionales et en acceptant des organisations affinitaires. Cette transformation a été accentuée par la création d'une dizaine de nouvelles fédérations pour la plupart de nouvelles coopératives. En deuxième lieu, le CCQ s'est engagé dans de grands événements visant une réflexion sur les enjeux du développement coopératif et de l'identité coopérative. La mobilisation à grande échelle du monde coopératif et de ses partenaires a été la stratégie retenue.

De 1990 à 1992, le CCQ a organisé des États généraux de la coopération, selon une démarche en trois temps: 1) un colloque de lancement en 1990; 2) une trentaine de forums locaux et régionaux qui ont réuni pas moins de 4000 personnes; 3) des assises provinciales où les convictions coopératives ont été réaffirmées par l'adoption d'un Manifeste de la coopération. Divers projets concrets ont également été adoptés dont certains sont maintenant réalisés ou en voie de l'être. Les participants aux États généraux provenaient non seulement du monde de la coopération mais également des divers mouvements sociaux, notamment syndicaux et communautaires. En 1993, le Sommet sur l'éducation coopérative a réuni plus de 400 participants. Ces événements ont entraîné d'importantes retombées dont la création d'une Fondation d'éducation à la coopération, en partenariat avec une centrale syndicale: la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Relevons également la mise sur pied d'un Centre coopératif de services en formation coopérative qui comprend trois volets: un volet relié à l'Internet, un volet d'organisation d'un forum annuel sur la formation et un volet de courtage en services de formation. En 1996, le Sommet de la coopération du travail réunissait quelques centaines de coopérateurs provenant aussi bien des coopératives de travail que des coopératives de travailleurs actionnaires, sans oublier la participation des représentants du CCQ et du monde universitaire.

Le CCQ poursuit son rôle d'animation et de concertation par la tenue depuis 1997 d'un forum annuel en développement coopératif réunissant près de 200 personnes. De plus, il a mis sur pied de nombreux sous-comités dans des domaines aussi variés que l'éducation, le financement, le développement, les coopératives de jeunes, etc. Pour participer à ces comités, il a invité non seulement des membres de coopératives mais des partenaires provenant aussi bien du monde universitaire que du monde syndical et des groupes communautaires. En novembre 1998, le CCQ a annoncé la tenue d'un Chantier coopératif qui réunira les chefs de file du mouvement coopératif. Enfin, il faut mentionner que Claude Béland, le président du Mouvement Desjardins, est aussi président du CCQ. Dès lors, il ne faut pas se surprendre que le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, l'ait invité à présider le Sommet socio-économique dont il sera question plus loin.

Les ententes de partenariat entre le CCQ et la Direction gouvernementale des coopératives rattachée au ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Technologie et des Sciences (MICTS) a également contribué à la revitalisation de cet organisme. Ainsi, les programmes d'aide aux CDR (3 millions de dollars pour trois ans) ont été transférés au CCQ de même que les fonds gouvernementaux destinés aux coopératives et le programme d'aide aux fédérations et confédération (2,2 millions de dollars). Outre ce soutien financier provenant de l'État, le CCQ peut s'appuyer sur ses membres, soit les fédérations et confédérations, dont les contributions sont proportionnelles à leur poids économique. Ce faisant, les grosses coopératives agricoles et le Mouvement Desjardins assurent le gros du financement, sans oublier l'expertise et les réseaux qu'ils peuvent mettre à contribution. Enfin, le CCQ apparaît clairement comme un lieu de stratégies et d'entraide pour l'amélioration des conditions du développement coopératif. Depuis quelques années, il affiche une politique d'ouverture face aux nouvelles expériences socio-économiques privilégiant la formule coopérative. Une de ses priorités est justement de favoriser l'émergence de coopératives dans des secteurs nouveaux.

2. LE DÉVELOPPEMENT DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE SOCIALE

Comme nous l'avons indiqué, une partie de la nouvelle économie sociale (NÉS) est constituée de nouvelles coopératives. Dans le cas du Québec, ces coopératives nées en quasi-totalité après 1970, se retrouvent dans le domaine de l'habitation, du travail et de la santé. Elles représentent maintenant environ 75% de l'ensemble des coopératives non financières; à elles seules, les coopératives d'habitation constituent 60% de toutes les coopératives et 80% des nouvelles. Mais

les associations (ou groupes communautaires) produisant un bien ou offrant un service seraient quatre fois plus nombreuses que les nouvelles coopératives. Il s'agit entre autres d'environ 800 garderies, des associations (OBNL) dans l'habitation qui offrent environ 24 000 logements (soit des logements autres que ceux offerts par les coopératives d'habitation), de plusieurs centaines d'associations ou groupes communautaires dans le domaine de la santé et des services sociaux (santé mentale, toxicomanie, prévention de la violence touchant les femmes, les familles, les enfants, l'intervention auprès des femmes victimes de violence et des hommes violents, etc.), de deux cents fonds locaux et communautaires de développement, de cent cinquante entreprises d'insertion sociale, de nombreuses maisons de jeunes et de femmes, des centres alternatifs d'éducation, des ressourceries et des médias communautaires, sans oublier les CDÉC et les corporations de développement communautaire. À cela s'ajoutent évidemment deux fonds de travailleurs: le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) dont les actifs atteignent les 2,5 milliards de dollars (CDN) et du FondAction, le fonds de développement CSN pour la coopération et l'emploi qui est plus récent mais dont les actifs dépassent les 50 millions de dollars (CDN). Au total, avec ses 4 000 unités et ses 40 000 emplois estimés, la nouvelle économie sociale pourrait bien être aussi importante que l'ancienne même si son secteur marchand est manifestement moins lourd. En revanche, le dynamisme social qu'elle porte est plus déterminant, y compris pour le développement de nouveaux secteurs coopératifs.

- une forte mobilisation de la société civile

Bien que faisant partie du Canada, le Québec est considéré comme une "société distincte", y compris par de nombreux fédéralistes. Ce caractère distinct provient non seulement du fait que 80% de ses sept millions d'habitants ont le français comme langue maternelle mais également d'un ensemble cohérent d'institutions spécifiques, tels un code civil d'inspiration napolitaine, un système scolaire et un réseau de services sociaux et de santé, sans oublier un ensemble de sociétés d'État. De ce point de vue, le Québec, c'est à la fois l'Amérique et l'Europe: l'Amérique avec une forte valorisation aussi bien du marché comme mode de régulation que du secteur associatif pour le non-marchand; l'Europe avec des interventions plus visibles de l'État dans l'économie et notamment de nombreuses sociétés d'État (l'exemple français ayant souvent servi d'inspiration au Québec dans ce domaine) et des programmes sociaux sans équivalence en Amérique du Nord (Lévesque, 1994a: 229). En somme, le Québec s'apparenterait davantage au modèle rhénan qu'au modèle anglo-saxon (Albert, 1991).

Du point de vue des acteurs sociaux, le Québec se distingue clairement de ses voisins, les États-Unis et le reste du Canada. Ainsi, les syndicats occupent au Québec un poids plus important qu'ailleurs en Amérique du Nord: en 1994, par exemple, 43,8 % des travailleurs québécois étaient syndiqués alors que les travailleurs canadiens ne l'étaient qu'à 37,5 % et les travailleurs américains qu'à 17,3 % (Courchesne, 1996, Harrisson et Laplante, 1996). De même, malgré de nombreuses associations patronales, le patronat québécois peut s'exprimer avec l'autorité d'une seule voix par son Conseil du patronat du Québec, un regroupement qui n'a pas d'équivalent dans le reste du Canada. De plus, l'importance relative des entreprises d'économie sociale et d'économie publique par rapport aux entreprises dites capitalistes, de même que la préoccupation du patronat autochtone pour le contrôle québécois des entreprises, constituent autant de marques distinctives.

Du point de vue des rapports de travail, le Québec se distingue également par des pratiques de concertation des syndicats avec le patronat. Même si ces expériences sont contrastées et souvent problématiques, elles offrent dans bien des cas des ouvertures pour une démocratisation du travail (Grant, Bélanger et Lévesque, 1997). De plus, depuis le début des années 1980, les cas de participation des travailleurs à la propriété des entreprises se sont multipliés à partir sans doute des deux fonds syndicaux identifiés précédemment mais également des coopératives de travail et des coopératives de travailleurs actionnaires, où les syndicats sont également engagés (Comeau et Lévesque, 1993). En somme, à partir du début des années 1980, les syndicats ont opéré un revirement stratégique en valorisant la participation des travailleurs dans les entreprises (Boucher, 1992).

Dans les groupes communautaires (associations offrant des services), il s'est également opéré un revirement semblable. En trois décennies, les groupes communautaires sont passés du syndicalisme du cadre de vie des années 1960 aux groupes autonomes de services des années 1970, en passant par les projets pilotes et les expérimentations des années 1980 de sorte que les années 1990 ouvrent sur la reconnaissance et de nouvelles modalités d'institutionnalisation (Bélanger et Lévesque, 1992; Lévesque et Vaillancourt, à paraître). Depuis deux décennies, les groupes communautaires de services, qui valorisent toujours la participation des usagers, se sont donné une vision du développement où les frontières entre le social et l'économique ont été remises en question. Ainsi, la nouvelle génération d'économie sociale situe simultanément les services de proximité non seulement dans le domaine de la santé et des services sociaux mais également dans le cadre du développement économique et même du développement local. Le concept de "développement économique communautaire" (DÉC), qui s'est imposé au cours de

cette période, affirme avec force cette liaison de l'économie et du social, liaison pour le moins évidente à l'échelle locale.

La période actuelle est donc marquée par la reconnaissance institutionnelle des groupes communautaires et du mouvement des femmes pour les questions sociales et économiques. Ce faisant, les groupes communautaires et les groupes de femmes ont été appelés à siéger à côté des syndicats et du patronat pour se concerter afin de relever le défi du chômage, de la pauvreté et des besoins sociaux non satisfaits et, plus largement, pour repenser l'avenir socio-économique de la société québécoise en contexte nord-américain. Diverses initiatives venant exclusivement de la société civile, telle l'expérience du Forum pour l'emploi⁵ (1989-1994), Urgence rurale, devenue Solidarité rurale⁶ (1991 à nos jours) ont permis cette reconnaissance. C'est le cas également de la **Marche des femmes contre la pauvreté, du Pain et des roses**, lancée le 4 juin 1995 à l'initiative de la Fédération des femmes du Québec et encouragée par la coalition de toutes les organisations de femmes.

Cet événement a contribué à faire avancer la reconnaissance des groupes de femmes et des groupes communautaires comme des acteurs sociaux pertinents pour les questions économiques et sociales. En premier lieu, cette marche de Montréal à Québec, sur une distance de 250 kilomètres en dix jours avec des arrêts dans des dizaines de villes et villages séparant ces deux villes (la capitale de la pauvreté et la capitale du Québec), a soulevé l'intérêt de la population et des médias pour la cause des femmes et notamment la recherche de solutions à leur appauvrissement. En deuxième lieu, elle a permis d'identifier clairement l'économie sociale et notamment les services de proximité comme secteur d'activités à promouvoir en raison entre autres de la place importante qu'y occupent les femmes. Elle a été suivie de la mise sur pied d'un Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, de Comités régionaux d'économie sociale (CRES), animés dans un premier temps exclusivement par les femmes, et par la création

⁵ Le **Forum pour l'emploi**, une initiative non gouvernementale, constitue une expérience charnière de la concertation pour l'emploi au Québec et ouvre sur des initiatives régionales et locales et par suite implicitement sur l'économie sociale. Les premiers efforts pour la mise sur pied du Forum pour l'emploi remontent à 1987 mais il ne s'impose qu'à partir de 1989 à l'occasion d'un grand rassemblement national où les syndicats comptaient 486 représentants, le sociocommunautaire 234, les coopératives: 192, les ministères: 181, les entreprises privées: 132 (Forum pour l'emploi, 1990: xiii). Ce grand rassemblement national avait été précédé de douze forums dans les grandes régions du Québec et par la création de comités d'organisation dans chacune de ces régions. Les rencontres régionales qui ont mobilisé plus de 2500 personnes, ont permis de faire connaître les objectifs du forum national et d'identifier les expériences novatrices et les pistes d'action en matière de création ou de maintien d'emplois.

⁶ Les **États généraux du monde rural** en février 1991 ont réuni 1200 délégués, avec le soutien logistique de l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui faisait d'ailleurs partie du Forum pour l'emploi dont il a été question précédemment. On peut donc supposer que l'UPA s'en est inspirée pour fixer les objectifs et le mode de fonctionnement des États généraux du monde rural.

par le gouvernement du Québec d'un Fonds de 225 millions de dollars sur cinq ans de lutte contre la pauvreté à partir entre autres d'un soutien aux initiatives d'économie sociale. Les coûts de fonctionnement et de recherche de ces CRES sont assurés principalement par l'État québécois. Depuis un an, les CRES sont devenus des comités consultatifs des Conseils régionaux de développement (CDR) pour les questions relevant de l'économie sociale.

La Marche des femmes contre la pauvreté et la mobilisation des groupes de femmes qui s'en est suivi ont été des événements déclencheurs pour expliquer le raz-de-marée d'économie sociale qui déferle sur le Québec depuis maintenant trois ans. De plus, les femmes ont posé quelques-uns des paramètres qui ont guidé le travail de réflexion et les pistes d'action adoptées par la suite. La plupart de ces paramètres ont été acceptés par le Chantier de l'économie sociale comme conditions d'institutionnalisation. En revanche, entre la vision féministe de l'économie sociale et celle portée par le Chantier, certaines divergences quant à la nature de l'économie sociale se manifesteront au grand jour. Ce sera le cas entre autres de l'inclusion des associations de défense des droits dans l'économie sociale et d'une définition de l'économie sociale comme secteur limité au sans but lucratif.

- un contexte institutionnel favorable à l'économie sociale⁷

Avec le Chantier d'économie sociale qui s'inscrit dans le Sommet socio-économique sur l'avenir du Québec, nous entrons dans le domaine de la concertation telle qu'initée par l'État (et cela même si les frontières entre la société civile et l'État deviennent de plus en plus poreuses). Le **Sommet sur l'économie et l'emploi**, tenu à l'automne 1996, visait à définir "le cadre dans lequel notre société évolue" et tracer ainsi "les grandes lignes de ce que nous appelons notre pacte social" (Bouchard, 1996). Ce sommet avait été précédé d'une **Conférence sur le devenir social et économique du Québec**, tenue en mars 1996, qui avait mis sur pied deux grands chantiers: un chantier portant sur l'économie et l'emploi, couvert par quatre groupes de travail (économie sociale, entreprise et emploi, relance de la métropole, régions-municipalités); un second chantier sur la réforme des grands services publics, d'où quatre groupes de travail (régime d'apprentissage, réforme de la sécurité du revenu, réforme de l'éducation, réforme de la santé et formation professionnelle). À ces deux chantiers, il faut ajouter une Commission sur la fiscalité et le financement des services publics qui avait été formée à la demande expresse des syndicats. Les

⁷ Cette section s'inspire d'une recherche réalisée conjointement par B. Lévesque et Y. Vaillancourt, à paraître dans la revue **Voluntas**.

divers groupes de travail deviendront eux-mêmes des chantiers, d'où le **Chantier de l'économie sociale**.

Outre la négociation et la concertation qui ont permis de dégager des consensus sur un grand nombre de décisions, le point le plus important concernant la Conférence et le Sommet socio-économique, nous semble avoir été la nature du partenariat et notamment la diversité des groupes représentés. Pour la première fois à l'échelle nationale, **la concertation initiée par l'État est devenue quadripartite**: l'invitation à participer à la Conférence et au Sommet fut lancée non seulement aux représentants de l'État, du patronat et des syndicats mais également aux représentants du milieu sociocommunautaire et des mouvements sociaux, soit les groupes de femmes et les représentants de personnes âgées, des collectivités rurales, des jeunes, des communautés culturelles et des premières nations. Ces nouveaux acteurs sociaux formaient environ 20 % de l'ensemble des délégués à ce sommet.

Le Chantier de l'économie sociale visait à présenter des projets créateurs d'emplois s'inscrivant dans le domaine de l'économie sociale. Cela supposait un consensus entre les acteurs sociaux sur une même définition de l'économie sociale. Le Chantier relevait d'un Comité d'orientation où siégeaient les représentants de divers acteurs sociaux: groupes de femmes, groupes communautaires, mouvement coopératif, mouvement syndical, mouvement national, groupes de jeunes, représentants du patronat. Suite à la remise de son rapport à l'automne 1996, il a été recommandé que le Chantier de l'économie sociale poursuive son travail pour une période de deux ans, soit jusqu'en décembre 1998. La présidence était assurée par Nancy Neamtan, une pionnière du développement économique communautaire à Montréal et présidente-fondatrice de la Corporation de développement économique communautaire RESO (Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest de Montréal), fondée en 1984. On sait par ailleurs que la présidence du Sommet socio-économique était assurée par le président du Mouvement Desjardins, une institution phare de l'ancienne économie sociale.

La définition de l'économie sociale constituait un grand défi qui a été relevé d'une manière très satisfaisante, notamment en ce qui concerne la diversité des composantes de l'économie sociale. La définition adoptée au terme de six mois de travail s'inspire de celle du conseil wallon de l'économie sociale (Defourny, 1991). En mettant l'accent plus sur les valeurs que sur les statuts juridiques, cette définition large permet de réunir sous un même chapeau aussi bien l'ancienne que la nouvelle économie sociale. Elle permet également de tenir compte des pratiques de développement économique communautaire qui ont eu tendance à faire le lien entre les services

de proximité et le développement local, entre développement social et développement économique. Enfin, cette définition permettait de faire le lien non seulement avec le passé mais avec un avenir marqué par une crise de l'emploi et de l'État providence. Dans la recherche de solutions inédites, les paramètres définis par les groupes de femmes, notamment la distinction de l'économie sociale et de l'insertion, ont été repris par le Chantier de l'économie sociale.

Dans son plan d'action, le Chantier a identifié vingt-cinq projets d'économie sociale ayant un potentiel de création de 20 000 emplois, au cours des trois prochaines années (Chantier, 1996). Ces projets, qui doivent être menés à terme par les acteurs locaux ou régionaux, touchent aussi bien les services de proximité (aide à domicile, services de garde, centres de services en périnatalité, de l'hébergement) que l'intégration des personnes sans emploi, l'environnement, la récupération, la protection de la faune, la culture, l'information et les communications. De plus, le plan d'action se préoccupe également des conditions de développement (et d'institutionnalisation) comme en témoignent bien les recommandations du rapport. Cela dit, le rapport insistait tout de même sur le fait que la contribution de l'économie sociale ne pouvait être évaluée uniquement en termes d'emploi. De tous les chantiers mis sur pied dans le cadre du Sommet, le Chantier d'économie sociale est sans doute celui qui a fait le plus parler de lui et qui a été au coeur des débats sur le projet de société.

Le Chantier de l'économie sociale a permis la mise en place de conditions d'institutionnalisation transversales à tous les secteurs. Trois séries de mesures apparaissent déterminantes pour le développement de l'économie sociale. La première concerne la reconnaissance du statut de "partenaire à part entière" des acteurs de l'économie sociale pour les grands enjeux de développement et leur représentation dans les instances partenariales et dans les démarches de concertation. "Cette reconnaissance interpelle des ministères et institutions gouvernementales de toute nature à reconnaître les organismes et entreprises d'économie sociale comme des intervenants de plein droit (...)" (Neamtan, 1997:87). Le gouvernement du Québec a rapidement donné suite à cette reconnaissance dans les réformes récentes touchant le développement local et régional, l'emploi et la solidarité sociale. En favorisant la présence de la NÉS dans les divers lieux socio-politiques qui redéfinissent le modèle québécois de développement, cette première série de mesures désenclave l'économie sociale.

La seconde série de mesures concerne le financement de l'économie sociale et s'ouvre dans deux directions. D'abord, celle de l'ouverture de certaines institutions publiques de capital de risque qui deviennent accessibles non seulement aux entreprises coopératives mais également aux

organismes à but non lucratif (OBNL). C'est le cas d'Investissement Québec (autrefois Société de développement industriel) qui offre maintenant du financement et du conseil aux OBNL. Ensuite, celle de la mise en place de divers fonds réservés à l'économie sociale. Dans cette visée, quatre fonds réservés à l'économie sociale ont été créés: un Fonds de 43 millions de dollars pour le logement social assuré par les coopératives d'habitation et les OBNL; un Fonds d'économie sociale (FES) sous l'égide du Conseil régional de développement (2 875 000 \$ pour la seule région de Montréal), un volet économie sociale provenant du Fonds de lutte contre la pauvreté (FLP)

(2 240 000 \$ pour la seule région de Montréal), enfin un Fonds de développement de l'économie sociale (FDES) dont la capitalisation sera de 23 millions de dollars à partir de souscriptions du privé (19 millions de dollars) et de l'apport du gouvernement du Québec (4 millions de dollars). Le FDES fournit non seulement du financement mais offre également l'accompagnement par un encadrement de gestion. Il vise également à favoriser la concertation des intervenants financiers. Dans cette foulée, on a créé un Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) qui relève d'un conseil d'administration composé du secteur privé et de l'économie sociale. De même, un Comité sectoriel de la main-d'oeuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire a été mis en place pour soutenir la formation et l'analyse des besoins (ressources techniques, formation de projet, etc.).

La troisième série de mesures concerne le cadre législatif. Sur ce point, relevons entre autres la création d'un nouveau type de coopérative, la coopérative de solidarité qui s'inspire du modèle italien. Ce statut serait particulièrement adapté aux services de proximité puisqu'il permet de réunir dans une même entreprise non seulement les travailleurs et les usagers mais les membres de la communauté touchée par ces services. De même, des modifications à la Loi des coopératives et des organismes sans but lucratif sont prévues. Enfin, la participation du communautaire au Sommet représente en elle-même une certaine institutionnalisation ou tout au moins une reconnaissance explicite de la part de l'État et des autres acteurs sociaux. Cette reconnaissance à la base du nouveau contexte institutionnel repose sur un compromis entre les acteurs de la nouvelle économie sociale et les autres acteurs sociaux dont l'État québécois.

Deux secteurs pourront tirer grandement profit de ces conditions plus favorables d'institutionnalisation. En premier lieu, le secteur de la santé et des services sociaux qui fournit déjà une bonne partie des conditions d'institutionnalisation des organismes communautaires, notamment celles des services de proximité. Les organismes communautaires interviennent déjà dans de nombreux champs liés à la santé et aux services sociaux. De plus, ils sont également

associés à la définition des règles du jeu concernant l'évaluation de leurs activités. Une analyse du financement des organismes communautaires par le ministère de la Santé et des Services sociaux montre sans équivoque une croissance très forte des sommes allouées à la NÉS⁸ (Lévesque et Vaillancourt, 1999)

En deuxième lieu, le développement économique communautaire réalise également des gains importants dans la foulée du Chantier de l'économie sociale. Ainsi, les CDÉC ont servi de modèle pour la mise en place de 56 Centres locaux de développement (CLD) pour le développement local et de 150 Centres locaux d'emplois (CLE) pour l'offre de main-d'oeuvre, soit la formation, l'employabilité et l'insertion professionnelle. Cette institutionnalisation se fait à l'initiative de l'État, en l'occurrence du ministère des Régions pour les CLD et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité pour les CLE. Au plan local, les CLE seront subordonnés aux CLD puisque les conseils d'administration de ces derniers "agiront comme structure de partenariat au palier local et auront la responsabilité de déterminer au plan local d'action pour l'économie et l'emploi" (Comité ministériel du développement social, 1998:9). Au plan du financement, le ministère des Régions a prévu 60 millions de dollars pour l'année 1998 dont 14 millions de dollars pour la seule région de Montréal. Ils doivent également s'engager à soutenir les initiatives d'économie sociale créatrices d'emploi et à les financer. Cette réforme administrative permet sans doute aux CDÉC de faire des gains importants. Ainsi la formule de la CDÉC, avec son conseil d'administration formé des divers acteurs sociaux locaux et avec sa vision large du développement local, a été préférée à la formule des Corporations de développement économique (CDE) mise sur pied par certaines villes et municipalités, dont les interventions se limitaient à la création d'entreprises sous la direction d'un commissaire industriel. Du côté des pertes, il y a sans doute une autonomie quelque peu réduite en raison d'un lien plus exclusif avec un ministère, celui des Régions, même si le CLD est juridiquement autonome et incorporé sous le statut d'une organisation sans but lucratif.

CONCLUSION

En somme, l'ouverture du Conseil de la coopération du Québec aux nouvelles coopératives de même que la mobilisation des divers partenaires lors des États généraux lui ont permis de revitaliser l'ensemble du mouvement coopératif. Par ailleurs, la nouvelle économie sociale, plus "branchée" encore sur les mouvements sociaux, a réalisé des gains encore plus manifestes en

⁸ Ainsi, l'enveloppe qui leur est réservée a augmenté de 74 % au cours des quatre dernières années. Ainsi, les sommes qui leur sont réservées, sont passées de 89,4 millions de dollars (CDN) en 1993-1994 à 154 millions de dollars en 1997-98.

étant reconnue comme partie prenante des grands acteurs sociaux, notamment de la concertation sur le devenir socio-économique du Québec. Le Chantier de l'économie sociale a favorisé une amélioration importante des conditions d'institutionnalisation et de développement. Ces gains résultent d'un compromis entre les acteurs sociaux, incluant l'État. D'une part, la nouvelle économie sociale se voit octroyer de conditions favorables à son développement et à son institutionnalisation, soit le financement, le cadre législatif et la participation aux instances publiques et parapubliques. En échange, le gouvernement du Québec, le patronat et les syndicats reçoivent une légitimité et un potentiel de solidarité sociale et de mobilisation de ressources nouvelles indispensables pour des solutions inédites aux problèmes de l'emploi et du renouvellement de l'État providence. Sur ce point, il faut relever que l'économie sociale a fait preuve d'une créativité manifeste principalement sur deux terrains, celui du développement local et celui des services de santé et sociaux. Même si les activités des organismes communautaires et des services de proximité sont ainsi plus encadrées par l'État qu'auparavant, il en résulte des avancées certaines du point de vue de la démocratisation.

Par ailleurs, l'économie sociale tend maintenant à désigner aussi bien l'ancienne économie sociale, qui réunit principalement des entreprises coopératives, que la nouvelle économie sociale qui regroupe principalement mais non exclusivement des associations. Au cours des dix dernières années, les nouvelles coopératives se sont pleinement intégrées au mouvement coopératif entre autres à travers le Conseil de la coopération du Québec (CCQ). La convergence n'allait pas de soi puisque les premières s'inscrivaient dans une logique de nationalisme économique et les secondes dans la logique d'un socialisme autogestionnaire. Cette rencontre s'est faite également sur la base d'un compromis entre ces deux générations. D'une part, les nouvelles coopératives ont profité de l'image de réussite et du soutien des "anciennes coopératives", notamment du Mouvement Desjardins qui a d'ailleurs signé divers protocoles de partenariat avec les nouvelles coopératives, notamment dans le domaine de l'habitation et du travail. D'autre part, les "anciennes coopératives" ont acquis une légitimité nouvelle dans une conjoncture de crise économique et sociale, notamment en rappelant que la formule coopérative pouvait encore répondre à de nouveaux besoins sociaux, pour la plupart non satisfaits autrement.

La nouvelle vague d'économie sociale qui déferle sur le Québec depuis maintenant trois ans soulève de nouvelles différenciations dont la plus manifeste est celle existant entre les coopératives et les associations. Il existe de nombreuses passerelles entre ces deux composantes, comme le fait que les caisses populaires et d'économie Desjardins soient les "banques" des associations et des groupes communautaires. De même, la contribution du Mouvement

Desjardins au Chantier de l'économie sociale fut significative en termes de logistique, même si l'appui d'une centrale syndicale fut également déterminante pour l'adoption de paramètres concernant entre autres les conditions de rémunérations et de travail des employés de ce secteur. Il existe également des partenariats diversifiés entre les organismes de la NÉS et les caisses populaires et d'économie dans le cadre du développement local. Par ailleurs, la montée et la reconnaissance des nouvelles coopératives ont permis au mouvement coopératif d'améliorer considérablement non seulement son influence mais également les conditions de développement de cette forme d'entreprise, à partir de fonds spécifiques et de législations coopératives moins rigides.

En revanche, il existe également des contradictions et des conflits entre la composante coopérative et la composante associative, notamment du point de vue de l'arrimage avec les mouvements sociaux et de femmes. Ainsi, les hommes occupent des positions dominantes et reçoivent des rémunérations supérieures dans les coopératives alors que les femmes sont les plus nombreuses dans les organisations sans but lucratif et davantage sollicitées pour leur contribution bénévole. De plus, entre le mouvement coopératif et les groupes de femmes, il existe des divergences quant à la définition de l'économie sociale. Les femmes sont désireuses d'y inclure les associations de défense de droits sociaux et d'y exclure les entreprises coopératives qui font une place jugée trop exclusive au marché, tel le Mouvement Desjardins. Enfin, elles voudraient également que l'économie sociale serve en priorité à la lutte contre la pauvreté et à l'avancement de la cause des femmes. Elles considèrent également que certaines initiatives provenant des entreprises coopératives et de certains de leurs partenaires tendent à les désapproprier d'un mouvement qu'elles ont mis en marche, celui de la NÉS.

Les tensions sont aussi présentes entre certains syndicats, notamment ceux du secteur public, et le "mouvement de l'économie sociale", tel que porté par certaines entreprises coopératives. Parmi les paramètres qui ont fait l'objet de compromis pour le développement de la NÉS, les syndicats et certains mouvements sociaux ont fait inscrire la non-substitution d'emplois du secteur public. Les uns et les autres craignent que l'aide de l'État serve à privatiser certains services, notamment dans le secteur de la santé et des services sociaux. Comme le Sommet socio-économique visait également le déficit zéro, les craintes d'une telle orientation n'étaient pas sans fondement. Cependant, si la non-substitution est adoptée comme principe incontournable, il deviendra très difficile de penser le développement de l'économie sociale dans les secteurs où l'État est déjà présent. Cela est d'autant plus inacceptable que ce principe de non-substitution ne s'applique pas au secteur privé. De plus, la production de services par les associations peut constituer une

avancée en terme de démocratisation lorsqu'elle ne met pas fin à la régulation et à la redistribution de l'État (Vaillancourt, 1995 et 1994).

Enfin, un des enjeux des trois dernières années a été la reconnaissance de l'économie sociale selon toutes ses composantes. Si ce principe s'est imposé rapidement au Chantier de l'économie sociale, il n'en demeure pas moins que le développement de l'économie sociale selon toutes ses composantes exige la reconnaissance des différences. Il apparaît aussi que le développement de la NÉS ne peut se faire exclusivement en référence au mouvement coopératif et à sa façon de concevoir la démocratie et de l'organiser, à travers entre autres les divers niveaux de représentations que constituent les fédérations et confédérations. Le problème se pose de façon bien concrète à partir du moment où le Chantier de l'économie sociale envisage de s'autonomiser et de renforcer la représentativité des diverses composantes. Quelle place faire aux partenaires qui relèvent plus du soutien que de la production de biens et de services? Quelle place accorder aux représentants de mouvements sociaux impliqués fortement dans le soutien de l'économie sociale? Comment penser la représentation de composantes dont les unités locales sont reliées entre elles sous forme de réseaux? Si ces questions n'étaient que de nature technique et même économique, la solution serait facile à trouver puisque le nouveau management a redécouvert récemment les vertus des organisations en réseau. Mais, cette question est d'abord de nature politique puisqu'elle renvoie à une conception de la démocratie et du rapport entre l'économie et le social.

BIBLIOGRAPHIE

ALBERT, Michel (1991), *Capitalisme contre capitalisme*, Paris, Seuil, 320 p.

ASSOUMOU N'DONG, Franklin, sous la direction de GIRARD, Jean-Pierre (1998), *L'expérience des <New Generation Cooperatives>: la transformation, la commercialisation des produits agro-alimentaires et les nouvelles pratiques des entreprises coopératives agricoles aux États-Unis*, Montréal, Chaire de coopération Guy-Bernier, cahier 0498-097, Université du Québec à Montréal, 133 p.

BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1992). "Le mouvement populaire et communautaire: de la revendication au partenariat (1963-1992)", dans DAIGLE, Gérard et Guy ROCHER, *Le Québec en jeu*, Montréal, PUM, 713-747.

BOUCHER, Jacques (1992), "Les syndicats: de la lutte pour la reconnaissance à la concertation conflictuelle", dans Gérard Daigle et Guy Rocher (Sous la dir. de), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, pp. 107-136.

BOYER, Robert (1986). *Capitalismes fin de siècle*, Paris, PUF, 268 p.

COMEAU, Yvan et Benoît LÉVESQUE (1993), "Workers' Financial Participation in the Property of Enterprises in Quebec", in *Economics and Industrial Democracy*, vol. 14 no 2, pp. 233-250.

CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (1996), *Osons la solidarité! Rapport du groupe de travail sur l'économie sociale*, Montréal, Sommet sur l'économie et l'emploi, octobre 1996, 64 p.

COURCHESNE, Réjean (1996), "La présence syndicale au Québec," *Le marché du travail*, vol. 17 nos 1-2.

DEFOURNY, JACQUES, FAVREAU, Louis et Jean-Louis LAVILLE (Sous la dir.), *Insertion et nouvelle économie sociale*. Paris, Desclée de Brouwer, 1998, 372 p.

DEMOUSTIER, Danièle (1996), "Économie sociale et construction européenne. Rapports au marché et à la concurrence", *RECMA*, no 261 (59), pp.16-24.

DIRECTION DES COOPÉRATIVES (1998), *Coopératives du Québec données statistiques 1996*, ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, gouvernement du Québec, 25 p.

DIRECTION DES COOPÉRATIVES (1994), *Coopératives du Québec données statistiques 1992*, ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, gouvernement du Québec, 29 p.

DIRECTION DES COOPÉRATIVES (1991), *Coopératives du Québec données statistiques 1989*, ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, gouvernement du Québec, 28 p.

ÉLIE, Bernard (1997), "Le Mouvement Desjardins de l'an 2000: des changements obligés", in B. LÉVESQUE et alii (Sous la dir.), *Desjardins. Une entreprise et un mouvement?* Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 115-128.

GRANT, Michel, BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (Sous la dir.) (1997), *Nouvelles formes d'organisation du travail*, Montréal et Paris, L'Harmattan, 332 p.

HARRISON, Denis et Normand LAPLANTE (1996), "TMQ, Trade Unions And Cooperation: Case Studies in Quebec Manufacturing Plants", *Economics and Industrial Democracy*, vol. 17 no 1, pp. 99-129.

LÉVESQUE, Benoît (1994). "Une forme originale d'association capital-travail, les coopératives de travailleurs au Québec", in *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives* (Paris), No 251, pp. 49-60.

LÉVESQUE, Benoît (1994a), "Québec: des expériences à l'institutionnalisation", in Bernard Eme et Jean-Louis Laville (Sous la dir.), *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, pp.229-246.

LÉVESQUE, Benoît (1993), "Les coopératives au Québec: deux projets distincts pour une société?"
BÂRDOS-FELTORONYI, N., DEFOURNY, J. et alii, *Coopération, défis pour une démocratie économique*, Bruxelles, Evo abl, pp. 69-95.

LÉVESQUE, Benoît, BÉLANGER, Paul R. et Lucie MAGER (Sous la dir.)(1997), *La réingénierie des caisses populaires et d'économie Desjardins. Contexte et études de cas*. Montréal, CRISES/SAC-UQAM/FC-CSN, 298 p.

LÉVESQUE, Benoît et Marie-Claire MALO (1995), "Un nouveau Desjardins à l'ère de la globalisation: législation et pratiques coopératives dans les caisses d'épargne et de crédit", in Alberto ZEVI et José Luis MONZON (Sous la dir.), *Coopérative, marchés, principes coopératifs*, Bruxelles, De Boeck-Université, pp. 213-241 (également version anglaise et espagnole).

LEVESQUE, Benoît et Marie-Claire MALO (1992), "L'économie sociale au Québec: une notion méconnue, une réalité économique importante", in Jacques DEFOURNY et José Luis MONZON (Sous la dir.), *Économie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique - The Third Sector. Cooperatives, Mutuals and Nonprofit Organizations*, Bruxelles, De Croeck-Université, pp. 215-276.

LÉVESQUE, Benoît et Yves VAILLANCOURT (à paraître), "Les services de proximité au Québec: de l'expérimentation à l'institutionnalisation", *Voluntas, International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*.

VAILLANCOURT, Yves (1995), *La communautarisation, une alternative à la privatisation dans le réseau de la santé et des services sociaux*, Montréal, Services aux collectivités de l'UQAM.

VAILLANCOURT, Yves (1994), "Éléments de problématique concernant l'arrimage entre le communautaire et le public dans le domaine de la santé et des services sociaux", *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7 no 2, pp. 227-248.

VANEK, Jaroslav, "Du capitalisme à la démocratie économique et coopérative: analyse et stratégie", in Gérard PELLETIER (1991), *Le coopératisme: propulseur ou parasite?*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, pp. 219-248.

VIENNEY, Claude (1994), *L'économie sociale*, Paris, La Découverte, 126 p.